



**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal
d'Écublens
Jeudi 6 novembre 2008 à 20h00
Grande salle du Motty**

Séance ouverte à 20 h 00.

Présidence: M. Frédéric Hubleur, Président du Conseil communal.

Appel: 56 membres présents lors de l'appel.
18 personnes excusées:
Mmes et MM. Claude Bellières, Philippe Boissenot, Viviane Burri, Bernard Calame, Christophe Cartier, Pascal Conti, Giampiero Corrado, Philippe Ecoffey, Olivier Genton, Christian Heinimann, Jorge Ibarrola, Eric Levrat, Jacques Neiryck, Alberto Perez, Eric Poget, Christian Rothen, Mehmet Sahingoz, José San Vicente.
Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Appel.

Communications présidentielles.

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 3 octobre 2008.
3. Désignation de trois membres au sein du conseil d'établissement primaire et secondaire d'Écublens/VD.
4. Réponse au postulat de la commission des finances, M. José Birbaum, Président, relatif aux taxes affectées à l'entretien des collecteurs d'évacuation des eaux et à l'épuration, mises en rapport avec les dépenses liées au fonds "Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration".
5. **Préavis No 19/2008**
Immeuble route du Bois 2-4
Aménagement d'un poste ville pour la Police de l'Ouest
Crédit de construction. Municipaux concernés Mme Danièle Petoud Leuba et M. Michel Farine.
Commission ad hoc le 14 octobre 2008, à 20 h, sur place
Commission des finances le 22 octobre 2008 à 20 h.
6. **Préavis No 20/2008**
Collège Jupiter : Transformations et assainissement des façades
Crédit de construction. Municipale concernée Mme Danièle. Petoud Leuba.
Commission ad hoc le 27 octobre 2008, à 20 h, aux Essarts, salle des conférences.
Commission des finances le 22 octobre 2008 à 20 h.

7. Préavis No 21/2008

Plan partiel d'affectation du hameau de Ranges Demande d'un crédit D'étude complémentaire. Municipaux concernés MM. Pierre.Kaelin et François Massy.
Commission ad hoc le 22 octobre 2008, à 18 h 30, au Motty, salle des conférences.
Commission des finances le 22 octobre 2008 à 20 h.

8. Préavis No 22/2008

Perception d'un émolument pour l'usage du sol et d'une taxe pour alimenter un fonds pour le développement durable et règlement d'application concernant ces deux indemnités communales. Municipaux concernés MM. Pierre Kaelin et Christian Maeder.
Commission ad hoc le 27 octobre 2008, à 20 h, à Mon Repos, salle des conférences.
Commission des finances le 22 octobre 2008 à 20 h.

9. Préavis No 23/2008

Adhésion de notre Commune à l'Association du réseau d'accueil de jour des enfants de Chavannes-près-Renens Ecublens/VD St-Sulpice. Municipale concernée Mme Pascale Manzini.
Commission ad hoc le 27 octobre 2008, à 20 h, au Motty, salle des conférences. *Commission des finances le 22 octobre 2008 à 20 h.*

10. Communications municipales.

11. Divers et propositions individuelles.

COMMUNICATIONS PRESIDENIELLES

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, notre Huissier, le technicien et le public, M. le Président communique à l'assemblée les informations suivantes.

Nous vous avons amené les enveloppes contenant le matériel pour le conseil de décembre, ceci afin d'éviter d'importants frais d'envoi au vu du volume de ces enveloppes. Je vous invite donc à venir en prendre possession. Les personnes non présentes ce soir les recevront par courrier.

Notre prochain conseil en décembre sera suivi du traditionnel souper de Noël du conseil. Dans les enveloppes pour le conseil concerné, vous trouverez l'invitation et je vous prie de me remettre au plus vite votre réponse, même déjà ce soir.

Sur le coin de chaque table vous trouverez un document vous permettant de noter vos interventions pendant le Conseil et qui doivent être remises par écrit au Président, tels que amendements, vœux, etc.

Au chapitre de la correspondance

J'ai reçu la lettre de démission de Mme Catherine Turin. (Annexe 1 du PV)

Lors du Conseil de décembre, nous procéderons à une assermentation dans le groupe Forum.

J'ai reçu une lettre de l'association du personnel de la commune. (Annexe 2 du PV)

Je me réjouis de ce courrier, car vous savez tous, au vu de l'actualité, que toutes les administrations ne peuvent en dire autant.

J'ai reçu, le 14 octobre un message e-mail de M. Ronald Angelil (annexe 3 du PV)

Au chapitre des représentations

Le 4 octobre je me suis rendu à la Revue du SDIS Chamberonne au cours de laquelle j'ai pu constater l'efficacité de nos pompiers et leur engagement dans des exercices divers.

- Le 6 octobre j'ai représenté notre conseil à la réception des nouveaux bourgeois et des jeunes citoyens.
- Le 8 octobre j'étais invité, avec les autres présidents des conseils des communes concernées, à une séance de présentation du SDOL en vue du marché du SDOL. J'ai beaucoup apprécié cette volonté de communiquer davantage avec les législatifs.
- Le 1^{er} novembre je me suis rendu au marché du SDOL, à l'EPFL, où j'ai pu me rendre compte du nombre important de projets dans la région.

Au chapitre des manifestations à venir

- Le 30 novembre auront lieu des votations fédérales et cantonales. Je rappelle ceci en particulier aux personnes convoquées au bureau de vote et au dépouillement. Au vu du nombre important d'objets, le Bureau du conseil a convoqué davantage de personnes cette fois. Merci d'avance pour votre présence.
- Dans le courant du mois de décembre, n'oubliez pas les fenêtres de l'Avent qui animeront notre commune.

Voilà pour les communications présidentielles.

POINT 1 – APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

M. le Président propose une modification à l'ordre du jour. Au **point 10** « Communications municipales » en raison de l'absence de communications il propose de le remplacer par « Discussion du postulat de M. Michel Miéville déposé au Conseil du 3 octobre ». **M. le Président** ouvre la discussion sur cette modification, elle n'est pas demandée. Au vote l'ordre du jour ainsi modifié **est accepté** à l'unanimité moins une abstention.

POINT 2 – APPROBATION DU P.V. DE LA SEANCE DU 3 OCTOBRE 2008.

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal. La discussion n'est pas demandée, elle est close. Au vote **le P.V : du 3 octobre 2008 est accepté à l'unanimité** et **M. le Président** remercie M. le Secrétaire.

POINT 3 – DESIGNATION DE 3 MEMBRES AU SEIN DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE D'ECUBLENS/VD.

M. le Président attend les propositions.

Au nom du groupe Forum, M. Hans-Peter Guilbert propose **Mme. Francine Bruni**

Au nom du groupe ACDE M. Amédée Genton propose **Mme Anne- Claude Gilli**

Au nom du groupe UDC M. Alain Blanchoud propose **Mme Danièle Gutowski**

Il n'y a pas d'autres propositions et en présence de 3 candidatures, **M. le Président** propose de les élire par acclamations. Le Conseil par ces applaudissements ratifie ces candidatures.

POINT 4 – REPONSE AU POSTULAT DE LA COMMISSION DES FINANCES, M. JOSE BIRBAUM, PRESIDENT, RELATIF AUX TAXES AFFECTEES A L'ENTRETIEN DES COLLECTEURS D'EVACUATION DES EAUX ET A L'EPURATION, MISES EN RAPPORT AVEC LES DEPENSES LIEES AU FONDS « RESEAU D'EGOUTS ET OUVRAGES D'EPURATION ».

M. le Président signale que cette réponse faisait partie de l'envoi avec l'ordre du jour. Il demande à M. Birbaum s'il est satisfait de la réponse fournie.

M. José Birbaum pense que cette réponse mérite une étude un peu plus approfondie et que la Commission des finances va s'y atteler dès qu'elle aura un peu plus de temps. La discussion reste ouverte sur ce point, elle n'est plus demandée, elle est close.

POINT – 5 PREAVIS NO 19/2008.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par Mme Micheline Brülhart.

Lecture du rapport de la Commission des finances par Mme Christiane Roy Blanchoud.

Ces rapports sont disponibles auprès du Greffe ou du soussigné et ils sont en ligne sur le site des Conseillers d'Ecublens.ch.

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement de la Commission ad hoc.

M. Jean-Michel Barbey trouve l'amendement pas bienvenu, il pense que la création du poste de ville permet justement de supprimer l'accès des véhicules devant les entrées d'immeubles qui à son avis actuellement est dangereux. D'autre part, la création de « gendarmes couchés » devant les entrées occasionnent du bruit pour les locataires et il se demande ce que veut dire une signalisation adéquate ? Il propose de refuser cet amendement.

M. Michel Miéville propose plutôt d'améliorer la sortie côté Sorge pour rejoindre le parking existant, ce qui éviterait cette nouvelle sortie.

M. Carlo Volpi rappelle que sauf erreur de sa part, la sortie côté Sorge serait du côté des chambres des locataires et cela ne va pas.

M. Christian Maeder, Municipal confirme que la proposition de M. Miéville n'est pas judicieuse dans le sens où c'est effectivement côté chambres mais aussi du côté de la seule zone « verte » des bâtiments locatifs. De plus cette zone est aussi occupée par une place de jeux qui vient d'être rénovée. Cette proposition avait été abordée lors du projet mais elle a immédiatement été rejetée vu les désagréments qui seraient engendrés pour les locataires.

M. Pierre Kaelin, Syndic souhaite adhérer à la proposition de M. Barbey et insiste sur le fait qu'il faut éviter le passage devant les immeubles. Au niveau de la sécurité des locataires il estime qu'il est préférable que cette sortie se fasse indépendamment sur la Route du Bois. Il invite le Conseil à refuser cet amendement.

M. Aitor Ibarrola pense que l'argumentaire essentiel est l'augmentation de la circulation accrue en raison des personnes qui se rendront au poste de ville et qui utiliseront les 2 places de parcs visiteurs situées au sud du bâtiment. Pour résoudre ce problème il propose de déplacer les places de parcs au nord.

M. Christian Maeder, Municipal nous signale que l'emplacement prévu sur le plan pour l'arrêt de bus a été discuté, proposé et étudié tant par les TL. que par la police.

M. Alain Blanchoud ne comprend pas pourquoi l'arrêt de bus doit être déplacé, même si on construit le chemin pour accéder à la police. Il a vu des arrêts de bus dans tous les sens, devant des commerces, devant des entrées etc. d'autant plus que le bus ne passe que toutes les 25 minutes.

M. Christian Maeder, Municipal répond que l'abribus est un élément solide et il n'imagine pas que les véhicules de police ou autres puissent jouer les passes-murailles.

La discussion est toujours ouverte sur l'amendement. **M. Hans-Peter Guilbert** pense que le déplacement de l'abribus est un bien et ce sera un avantage pour tout le monde, piétons et automobilistes.

M. le Président nous relit l'amendement de la Commission ad hoc. **Au vote l'amendement est refusé** avec 8 voix pour et 1 abstention.

M. le Président ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis. La parole n'est pas demandée, la discussion est close. **M. le Président** nous relit les conclusions du préavis. **Au vote le préavis 19/2008 est accepté** à une large majorité, il y a 8 voix contre et 10 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 19/2008;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'approuver le projet d'aménagement d'un poste de ville pour la Police de l'Ouest dans le bâtiment communal de la route du Bois 2-4;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de construction de **Fr. 362'000.--** (trois cent soixante-deux mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine financier à l'actif du bilan, au compte n° 9123.16 "Immeuble route du Bois 2-4 – Aménagement d'un poste de ville pour la Police de l'Ouest".

Cette dépense sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'art. 26 du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

POINT – 6 PREAVIS NO 20/2008.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Jean-Jacques Hefti.

Lecture du rapport de la Commission des finances par Mme Christiane Roy Blanchoud.

Ces rapports sont disponibles auprès du Greffe ou du soussigné et ils sont en ligne sur le site des Conseillers d'Ecublens.ch.

M. le Président ouvre la discussion sur ce préavis.

M. Michel Miéville nous informe qu'il ne s'oppose pas à ce préavis sur le fond mais sur la forme. Il comprend le retour des VSB sur la Commune d'Ecublens qui crée un besoin de classes. Toutefois, le montant de ce préavis l'étonne fortement. Il cite la réponse de Mme la Conseillère Municipale Danièle Petoud Leuba lorsqu'on lui pose la question « peut-on connaître le montant estimatif des coûts si nous acceptons le crédit d'étude ? » cette question a été posée le 16 mai 2008 et la réponse de Mme la Municipale est la suivante : « montant estimatif des travaux, il y a une estimation sur 3 ans dans le plan des investissements qui est de Fr. 1'650'000.--.+ les Fr. 100'000.-- qui sont demandés aujourd'hui. Par rapport à ce que l'on va faire ce sera légèrement supérieur entre Fr. 1'800'000.-- et Fr. 1'900'000.--, cela dépendra aussi du projet qui sera proposé et accepté dans un premier temps par la Municipalité et qui sera ensuite proposé au Conseil. Le but étant d'utiliser ces patios et de créer ces 2 classes ».

Aujourd'hui le Préavis est de Fr. 3'360'000.--. Il trouve cette augmentation de crédit de construction trop importante et il souhaite avoir des explications à ce sujet. Il poursuit en disant que si les services de Mme la Municipale ne sont pas compétents pour faire des estimations il la prie de changer de Chef de service ou de laisser sa place.

Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale souhaite encore une fois rappeler à M. Miéville que ce n'est pas le retour des VSB sur la Commune d'Ecublens mais le maintien des VSB dans les Communes. Elle le remercie beaucoup pour les autres considérations. Comme la Commission des finances l'a bien dit elle a été surprise par les montants tout comme son service qui a été surpris également. Après analyse qui s'est passée avec les architectes, car elle rappelle que son service n'a pas les compétences pour faire le projet, elle nous dit qu'ils ont fait le plan d'investissements sur ce qu'ils connaissent et M. Meuter a reconnu qu'il s'est basé sur sa connaissance qui était le travail de facture de Vénus et que Jupiter allait bien au delà de cela, au vu des façades et de la complexité du bâtiment. Si nous avons le personnel communal suffisant pour avoir des personnes qualifiées dans tous les domaines, on pourrait leur dire

faites le projet et dites nous ce que ça va coûter pour mettre au plan des investissements. Elle ne pense pas que M. Miéville serait d'accord pour engager plus de personnel à cet effet. Elle rappelle qu'ils se sont donné la peine de mettre le maximum de renseignements concernant ce montant, concernant les patios M. Meuter a expliqué ce qu'il en est. Tous les plans ont pu être montrés à la Commission ad hoc et la Commission des finances a pu étudier tous les documents mis à disposition. Bien évidemment personne n'est heureux de ces chiffres, ils sont supérieurs. Le crédit d'étude avait été demandé pour avoir des architectes pour faire ce projet car cela allait au delà des compétences qu'il y a au sein du service.

M. Alain Blanchoud signale qu'il constate que c'est le 2^{ème} préavis à suivre ou le montant est pratiquement doublé. Il pense qu'il faudrait engager quelqu'un d'un peu plus compétent pour avoir des préavis normaux.

M. Jean-Louis Radice dit qu'il a bien compris l'avis du groupe l'UDC manifesté par la parole de M. Blanchoud. Il pense que tout le monde a compris que ce groupe considère nos Municipaux et ses chefs de service comme incompetents, alors il lui propose de faire acte de candidature pour les remplacer.

La discussion est toujours ouverte, elle n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président nous relit les conclusions du préavis.

Au vote le **Préavis 20/2008 est accepté** à une large majorité avec 2 voix contre et 6 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 20/2008;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

3. d'approuver le projet de transformations et assainissement des façades du collège Jupiter;
4. d'accorder à la Municipalité un crédit de construction de **Fr. 3'360'000.--** (trois millions trois cent soixante mille francs) pour sa réalisation;

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 503 "Bâtiments scolaires" et la nature n° 5030 "Bâtiments et constructions", plus précisément dans le compte n° 503.5030.205 "Collège Jupiter - Transformations et assainissement des façades".

Cette dépense sera amortie en 30 ans dès la fin des travaux, conformément à l'art. 17 lettre b du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

POINT – 7 PREAVIS NO 21/2008.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Jean-Luc Roggo.

Lecture du rapport de la Commission des finances par Mme Christiane Roy Blanchoud.

Ces rapports sont disponibles auprès du Greffe ou du soussigné et ils sont en ligne sur le site des Conseillers d'Ecublens.ch.

M. le Président ouvre la discussion sur ce préavis. La parole n'est pas demandée, la discussion est close. **M. le Président** nous relit les conclusions du préavis. **Au vote le Préavis 21/2008 est accepté** à l'unanimité moins une voix contre.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 21/2008;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

5. d'allouer à la Municipalité un crédit d'étude complémentaire de **Fr. 65'000.--** (soixante cinq mille francs) pour la finalisation du plan partiel d'affectation du hameau de Renges;
6. de financer cette dépense par la trésorerie courante. Elle sera comptabilisée dans le compte d'investissement du patrimoine administratif n° 420.5010.100 "Hameau de Renges - plan partiel d'affectation".

Cette dépense sera amortie en 2 ans dès l'année 2009 afin de respecter la durée d'amortissement initialement prévue, conformément à l'art. 17 lettre b du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

POINT – 8 PREAVIS NO 22/2008.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Alain Blanchoud.

Lecture du rapport de la Commission des finances par Mme Christiane Roy Blanchoud.

Ces rapports sont disponibles auprès du Greffe ou du soussigné et ils sont en ligne sur le site des Conseillers d'Ecublens.ch.

M. le Président propose selon l'art. 87 du règlement il doit être traité point par point. **M. le Président** ouvre la discussion sur les différents points du préavis.

Chapitre I – art. 1.

Chapitre II – art. 2.

Chapitre III – art. 3. **M. le Président** ouvre la discussion sur le 1^{er} amendement de la Commission ad hoc.

M. Georges-Henri Chevallaz trouve regrettable de laisser tomber le label « cité énergie », il trouve que c'est important d'aller dans cette direction, il y a un choix qui a été fait et il ne comprend pas cet amendement.

M. Christian Maeder, Municipal dit qu'il a tenté de comprendre et par l'intermédiaire des Commissaires du groupe Forum il a pu mieux apprécier la volonté qui se dégage de cet amendement. Il souligne que ce 1^{er} paragraphe parle d'une façon relativement large des possibilités d'utiliser cette taxe. Il rappelle que le dernier paragraphe de l'art. 3 vient confirmer le 1^{er} paragraphe, ce qui veut dire que si on réduit en peau de chagrin le 1^{er} paragraphe en ne mettant plus la phrase proposée par l'amendement, il faut alors aussi supprimer le dernier paragraphe de l'article qui alors n'a plus de sens. Il propose au Conseil de rejeter cet amendement partant du principe que le 1^{er} et le dernier paragraphe se complètent pour véritablement donner les intentions qui sont voulues par la Municipalité.

M. Alain Blanchoud explique que dans la plupart des discussions que la Commission a eues avec lui, ses réponses faisaient penser que ce fonds serait à l'usage exclusif de la Municipalité et c'est pourquoi lors de la création de cet amendement tout ce qui faisait rapport à la Municipalité a été éliminé.

M. le Président poursuit la discussion sur cet amendement, la parole n'est plus demandée, la discussion est close. **M. le Président** nous relit l'amendement. Au vote **l'amendement est refusé à une large majorité**, il y a 13 voix pour et 10 abstentions.

M. le Président poursuit la discussion sur l'article 3 non amendé. Art. 4-5-6.

M. le Président ouvre la discussion sur le 1^{er} amendement de la Commission des finances et il nous en relit la teneur.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close sur cet amendement. Au vote **l'amendement est accepté** à une large majorité, il y a 2 voix contre et 6 abstentions.

La discussion se poursuit à l'article 7 puis 8, 9 et 10. En présence d'un amendement de la Commission ad hoc, **M. le Président** ouvre la discussion sur cet amendement.

M. Jean-Pierre Müller se basant sur l'acceptation de l'amendement précédent pense que nous avons tout en mains pour accorder notre confiance à l'exécutif. Il pense que ce n'est pas à l'organe législatif de s'occuper ça. Le législatif est là pour fixer le cadre et c'est ce que nous venons de faire en acceptant l'amendement et en conséquence il propose de refuser cet amendement.

M. Philippe Turin propose un sous-amendement, qui bifferait ce qui est entre parenthèses (un par parti). Annexe no. 4

Mme Christiane Roy Blanchoud demande à M. Turin pourquoi il souhaite cette suppression.

M. Philippe Turin propose d'enlever la parenthèse car il ne comprend pas pourquoi il devrait y avoir une telle obligation dans ce règlement concernant un délégué de chaque parti.

M. Christian Maeder, Municipal va dans le même sens que l'intervention de M. J.-P. Müller à savoir qu'il y a lieu d'accorder confiance à la Municipalité en ce qui concerne l'utilisation des montants qui seront alloués à ce fonds. L'article qui définit cette Commission a été rédigé à l'image de ce qui s'est fait dans d'autres communes et il nous cite les exemples de Prilly et Lausanne. Il propose donc de refuser cet amendement partant du principe que dans la séparation des pouvoirs il y a lieu effectivement de laisser à la Municipalité l'exécution des décisions du Conseil. Il conclut par une citation, « tandis que la Municipalité décide et agit, le Conseil réglemente et contrôle ».

M. Samuel Karlen en écho aux propos de M. Maeder et suite au refus du 1^{er} amendement comprend bien que la Municipalité veut se garder l'apanage complet du contrôle de ce fonds. Dans la cadre de la Commission il a été trouvé excessif que le Conseil n'ait aucun droit de regard sur cette taxe déguisée et par conséquent il nous propose un sous-amendement. Annexe. no. 5

Cela permettrait un certain équilibre à cette Commission et permettrait un meilleur retour auprès des membres du Conseil. Il rappelle qu'il s'agit de Fr. 140'000.--, ce qui n'est pas rien et on dépense gaiement l'argent par les temps qui courent, donc il serait bien que le Conseil soit représenté au sein de cette Commission.

M. Aitor Ibarrola précise que l'amendement qu'il va proposer va dans le sens de M. Maeder et qu'il mérite une explication car l'amendement précise que c'est une Commission consultative.

Il nous lit l'amendement que vous trouvez en annexe no. 6

M. Jean-Louis Radice comprend le souci de toutes les personnes qui se sont exprimées en faveur des amendements et sous-amendements et qui honore le souci et la vigilance qu'ils manifestent à l'endroit de la Municipalité. Par contre il peine à comprendre à quel point ils sous-estiment les compétences du Conseil communal qui intervient par le biais de la Commission de gestion à qui on soumet notre budget chaque année. Il imagine que le montant de la taxe apparaîtra tant dans le budget que dans les comptes et que lors de la présentation du budget chaque Conseiller pourra demander des explications à ce sujet. Par le fait que nous respectons la séparation des pouvoirs on accorde à la Municipalité le droit d'exécuter et au Conseil celui de contrôler, d'intervenir, d'interpeller ou d'user du droit d'initiative. Pour lui ces amendements et sous amendements sont inutiles.

M. Christian Maeder, Municipal soutient les propos de M. Radice et rappelle que le Conseil par le biais de la Commission de gestion peut contrôler l'utilisation du fonds. Lors de la présentation du budget le Conseil a aussi l'occasion de se prononcer sur cette taxe, voire même de la modifier, c'est donc une confirmation que le Conseil communal n'est pas dépouillé de son droit et de ses pouvoirs.

M. Alain Blanchoud au vu de tout ce qui a été dit comprend mieux la Municipalité et pense à son avis qu'il faudrait renoncer à ces amendements.

M. Georges-Henri Chevallaz souligne que l'amendement n'est pas un signe de défiance envers la Municipalité, bien au contraire s'est un signe d'intérêt de la part du Conseil qui est manifesté à cet égard et cet intérêt pourrait être manifesté en faisant partie de cette Commission.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée. **M. le Président** nous rappelle que nous sommes en présence de deux amendements dont l'un comprend 2 sous amendements. Il nous relit l'amendement de la Commission ad hoc ainsi que les deux sous amendements. Au vote le sous amendement de M. Turin **est refusé** par 18 voix contre, 12 voix pour et 11 abstentions.

Pour le 2^{ème} sous amendement proposé par M. Karlen, **M. le Président** ouvre le vote. Au vote ce sous amendement **est accepté**, il y a 20 voix pour, 16 voix contre et 10 abstentions.

M. le Président met au vote l'amendement de la Commission ad hoc modifié, au vote cet amendement modifié **est refusé**. Il y a 17 voix pour, **27 contre** et 6 abstentions.

Ensuite il met au vote l'amendement de M. Aitor Ibarrola. Au vote l'amendement **est refusé**. Il y a **23 voix contre**, 14 voix pour et 8 abstentions.

M. Aitor Ibarrola souhaite encore déposer un amendement supplémentaire. Annexe no. 7

Il est identique au premier mais complété.

En présence de ce nouvel amendement, **M. le Président** nous le relit et le met au vote.

Au vote **cet amendement est accepté** par 30 voix pour, 20 voix contre et 3 abstentions.

M. le Président poursuit avec l'art. 11, art. 12 avec amendement proposé par la Commission des finances, **M. le Président** nous relit l'amendement.

M. Pierre Kaelin, Syndic rappelle que le soir où il a siégé avec la Commission des finances ils ont parlé de cette rémunération du fonds par rapport au texte qui figurait dans le préavis. Il précise que l'on parle de la manière dont on pourrait rémunérer ce fonds en disant que le taux d'intérêts est un taux à court terme annuel qui peut s'appuyer sur le taux LIBOR, plus une marge au maximum de 0,25 %, ou être fixé arbitrairement au maximum à 5 %. La Commission qui a étudié ce préavis, il y avait différents membres de différentes Communes a longuement discuté de ce point. La Municipalité a décidé lors d'une de ses séances de ne pas rémunérer ce fonds. Il aurait été plus judicieux de sortir ce point 4.6 du préavis qui a provoqué quelques confusions lors de la séance avec la Commission des finances. Il rappelle que dans le règlement à aucun moment on ne parle de rémunération du fonds et dans les conclusions on ne parle pas de rémunération. Alors est-ce une volonté du Conseil communal de rémunérer ce fonds. Au nom de la Municipalité il propose de refuser cet amendement.

Mme Christiane Roy Blanchoud nous informe que lors de la dernière séance de la Commission des finances qui traitait des budgets et à laquelle M. Pierre Kaelin, Syndic était présent ayant eu connaissance du rapport, il a informé la Commission tel qu'il vient de le faire précédemment sur la préparation du préavis. Après son départ, la Commission des finances a voté sur ce point et au nom de la Commission des finances Mme Christiane Roy Blanchoud nous informe que **cet amendement est retiré**.

M. le Président poursuit la discussion sur l'article 12 puis art. 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19. **M. le Président** ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

M. Michel Miéville souhaite intervenir au sujet de ce préavis. Son intervention figure en annexe no. 8 de ce P.V.

M. le Président poursuit la discussion sur ce préavis, la discussion n'est plus demandée, elle est close. **M. le Président** nous relit les conclusions du **Préavis amendé. Au vote le Préavis 22/2008 amendé est accepté** avec 28 voix pour, 6 avis contraires et 18 abstentions.

En conséquence,

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 22/2008;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE après amendements

D'introduire la perception d'un émolument de 0.7 ct/kWh pour l'usage du sol avec effet au plus tôt le 1^{er} janvier 2009.

D'introduire la taxe de 0.1 ct/kWh plafonnée au maximum à 0.3 ct/kWh, afin d'alimenter un fonds communal pour le développement durable par des recettes affectées au plus tôt dès le 1^{er} janvier 2009. La quotité de la taxe est revue annuellement conformément au règlement ci-après.

D'adopter le Règlement communal relatif aux indemnités liées à la distribution d'électricité.

Les amendements ont la teneur suivante :

Amendement No. 1

Article 10. – Commission du fonds et attribution.

Une commission consultative est mise en place au début de chaque législature. Elle est composée de 5 membres dont le mandat est renouvelable. Elle est chargée de :

1. proposer l'octroi de subventions
2. promouvoir le fonds

Cette commission est constitués de :

- 1 membre de la Municipalité, désigné par la Municipalité ;
- 1 collaborateur technique de la commune, désigné par la Municipalité ;
- 1 expert désigné par la Municipalité ;
- 2 membres du Conseil communal, élus par le Conseil communal.

Cette commission s'organise elle-même.

Amendement No. 2

L'article 6 – Fixation de la taxe est abrogé et remplacé comme suit :

« Sur proposition de la Municipalité, le Conseil Communal fixe la quotité de la taxe dans le respect du plafond énoncé à l'article 4 ci dessus et en fonction des besoins liés aux objectifs définis par le règlement du fonds, mentionné à l'article 3 ».

Les conclusions du préavis sont modifiées comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 22/2008;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE après amendements

D'introduire la perception d'un émolument de 0.7 ct/kWh pour l'usage du sol avec effet au plus tôt le 1er janvier 2009.

D'introduire la taxe de 0.1 ct/kWh, afin d'alimenter un fonds communal pour le développement durable par des recettes affectées au plus tôt dès le 1^{er} janvier 2009. La quotité de la taxe peut être revue annuellement conformément au règlement ci-après.

POINT – 9. PREAVIS NO 23/2008.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par Mme Danièle Gutowski.

Lecture du rapport de la Commission des finances par Mme Christiane Roy Blanchoud.

Ces rapports sont disponibles auprès du Greffe ou du soussigné et ils sont en ligne sur le site des Conseillers d'Ecublens.ch.

M. le Président propose selon l'art. 87 du règlement qu'il doit être traité point par point. **M. le Président** ouvre la discussion sur les différents points du préavis.

M. Michel Miéville a une question de principe. Dans les Communes avoisinantes et au Canton on ouvre d'abord la discussion sur l'ensemble du préavis avant de traiter les articles de loi. Il se permettra de poser des questions à la Municipalité avant d'entrer en matière sur les articles de loi.

M. le Président répète les termes de l'art. 87 du règlement qui confirment ce qu'il a dit auparavant et propose donc d'aller article par article en ensuite d'ouvrir la discussion sur la globalité.

Mme Pascale Manzini, Municipale tient à préciser que ce préavis a pour conclusions d'autoriser la Municipalité à adhérer à l'association d'accueil et d'autoriser la Municipalité à porter au budget la somme de Fr. 812'000.-- ainsi que de charger l'Association d'être l'interlocuteur de la FAJE. Il y a une petite erreur qu'elle tient à rectifier, il s'agit d'un projet de statut mais on ne vote pas sur ces statuts.

Mme Danièle Gutowski souhaite apporter un complément d'information sur son rapport, un document qui lui a été remis par M. Serge Nicod et il est projeté sur l'écran de la salle. Annexe no. 9 du présent PV.

M. Alain Blanchoud qui vient d'entendre les rapports des 2 commissions se dit surpris des coûts de la place d'accueil. Pour la Commission des finances la place coûte Fr. 11'600.-- et pour la Commission ad hoc elle coûte Fr. 29'000.--. Il a donc fait son calcul lui-même. Selon le préavis nous avons 106 places subventionnées et 20 places qui seront éventuellement subventionnées. Au total donc 126 places pour un total de Fr. 396'000.--. Selon lui cela reviendrait donc à environ Fr. 3'100.-- par place. Mais dans le projet qui nous occupe aujourd'hui, la Municipalité poussée par le DFJ propose une solution qui coûterait annuellement Fr. 812'000.--, c'est ce qui serait mis au budget pour un nombre de place subventionnées de 230 et selon lui Fr. 3'500.-- par place. Dans cette démarche nous laissons sur le pavé 20 places aux « Moufflets » et dans le budget nous avons pensé donner Fr.8'000.-- pour la période transitoire mais personne ne prend en considération le coût des réfectoires que l'on vient d'accepter de déplacer et qui resteront toujours à notre charge. Il en revient donc à son calcul, Fr. 812'000.-- + Fr. 8'000.-- = Fr. 820'000.--. / par 230 places = Fr. 3560.-- environ soit une augmentation de 17 % des coûts d'accueil des enfants et cela seulement dans l'immédiat

pour la possibilité de mettre nos enfants sur Chavannes et en voyant un hypothétique projet dans les 20 ans à venir pour que toutes les communes rejoignent le futur réseau. Dans ce même auditoire on lui a fait le reproche de ne pas savoir faire la différence entre les carottes et les patates mais il souhaiterait savoir comment 2 Commissions peuvent trouver 2 prix différents à la place d'accueil. D'autre part, il a encore une question directement à Mme Manzini, il n'a trouvé à nulle part dans les rapports quelles seraient les conséquences d'un refus d'adhérer à ce réseau. Ne pas recevoir de subsides coûte un peu plus cher. Ne pas pouvoir mettre un enfant dans une garderie, rien que la création d'un réseau va créer un fossé entre les subventionnés et les privés, il n'y aura donc plus de « Moufflets » qui recevront plus d'aide et bien que nous voulions des adhérents à cette politique d'un pays étatisé où tout est subventionné, est-ce bien là le choix de la Commune ? Être une Commune isolée, hors du réseau...et alors ? Les petites structures indépendantes de proximité doivent-elles mourir juste parce que nous décidons de suivre aujourd'hui le FAJE, sommes nous à la botte de l'Etat et pourquoi devons nous toujours suivre les conseils du Département. Bien sûr que le département que vous dirigez est social, dirigé par une Socialiste mais doit-on pour autant penser aux finances de notre Commune et aux petites entreprises qui vont être obligées de fermer parce qu'elles n'obtiendront plus l'agrément X ou Y fourni bien sûr par l'Etat parce qu'elles ne pourront plus déménager ou devenir un service différent que celui proposé dans le moule.

Mme Christiane Roy Blanchoud répond à la question au sujet de la différence de prix. La Commission ad hoc donne le coût réel que coûte chaque enfant alors que la Commission des finances a pris le 40% du déficit.

Mme Pascale Manzini, Municipale répond que les « Moufflets » ne rentrent pas dans ce réseau car elle ne garde pas les enfants plus de 5 heures de suite. Quand on parle de places d'accueil, il y a différents types d'accueil et les coûts peuvent aussi être différents. Le coût estimé à Fr. 29'000.-- est le plus coûteux et il s'agit d'un coût en garderie, ce n'est ni du parascolaire, ni réfectoire, ni « Moufflets » qui est un jardin d'enfants. Mme Manzini répond à M. Blanchoud au sujet des conséquences si nous n'entrons pas dans le réseau. Elle nous indique que Domino actuellement accueille 27 places et que si nous ne rentrons pas dans un réseau, la FAJE ne subventionnera pas les salaires. Actuellement la subvention des salaires se monterait à Fr. 100'000.--. Pour mémoire, les participants au réseau par une participation de Fr. 5.-- par habitants et en tant qu'employeur pour Fr. 60'000.-- ce qui veut dire que rien qu'avec Domino, la rentrée de la FAJE est supérieure à ce que nous donnons. Ensuite nous subventionnons le 40% du déficit du coût des places car les parents ne peuvent pas payer le coût complet de la place, c'est l'objectif de la LAGE, ce n'est pas une recommandation ni un conseil du Département, nous sommes en train d'appliquer une loi qui a été votée par le Grand Conseil et qui se veut un compromis entre les personnes qui veulent une place pour chaque enfant et les autres qui ont décidé de créer un fonds, ce fonds qui est aussi alimenté par les entreprises à 40%. C'était important de faire participer les entreprises à l'accueil de jour des enfants. Suite à une constatation qui est reconnue même au niveau de la Confédération il y a cruellement besoin de places d'accueil pour accueillir des enfants à l'âge pré-scolaire en Suisse. C'est le résultat de nombreuses études qui ont été faites et par les entreprises et par la Confédération pour déterminer un nombre de places nécessaires à ouvrir dans le Canton de Vaud et la FAJE vient comme un soutien aux Communes pour qu'elles puissent ouvrir ces places. LA FAJE va aussi soutenir la création des places. Si nous agrandissons un jour dans le nouveau bâtiment et un jour s'il est voté, si nous avons plus de places nous aurons aussi de l'aide pour la construction. Actuellement il y a 348 communes qui ont manifesté leur participation à un réseau dans le Canton de Vaud, il y a 29 réseaux actuellement déclaré à la FAGE et qui sont en train de passer dans différents Conseils communaux. Madame Manzini nous donne encore un exemple d'une Commune qui est de notre taille et qui rentre dans un réseau de 14 communes, il s'agit de la Commune de Gland. Cette commune n'augmente pas son nombre de places car elle en a déjà 125, donc elle finance déjà depuis longtemps ces 125 places et la Municipalité de Gland n'est pas une Municipalité de gauche.

M. Alain Blanchoud se demande si il y aura 2 vitesses, est-ce qu'il y aura des structures étatisées bénéficiant de la manne de la FAJE et une structure privée qui devra se débattre parce qu'elle a 10 minutes de pas assez par jour ou alors un m2. de pas assez. C'est ce qui

ressort du fait qu'on adhère à un réseau et qu'on en exclut des Sociétés qui travaillent sur notre Commune.

Mme Pascale Manzini, Municipale répond qu'il n'y a aucune structure d'accueil qui ne soit pas reconnue par le SPJ. Maintenant, évidemment que si elle n'en fait pas partie elle ne bénéficiera pas du subside de la FAJE. Il y a par exemples, des garderies de grosses entreprises, comme Philipp Morris, qui préfèrent rester seules et payer directement.

M. Alain Blanchoud dit que s'il y bien compris, les Moufflets ne peuvent y entrer car il y a un règlement et de ce fait ils ont un prix qui va augmenter et ils vont mourir !

Mme Pascale Manzini, Municipale répond par la négative car les Moufflets sont déjà subventionnés par la Commune depuis 20 ans, le prix qui est payé maintenant par les usagers n'est pas le prix qui correspond aux coûts. De plus, elle précise que c'est un jardin d'enfants, une halte, on n'y reste pas plus de 3 heures de suite et on ne peut pas y faire plus de trois demi-journées par semaine.

M. Alain Blanchoud dit que les Moufflets sont un exemple mais que d'autres garderies qui pourraient être exclues, peut-être pas dans notre Commune ou pas dans notre regroupement, ce qu'il n'arrive pas à comprendre c'est pourquoi il y a 2 poids, 2 mesures !

Mme Pascale Manzini, Municipale répond qu'il n'y a pas 2 poids, 2 mesures mais c'est pour inciter les garderies à adhérer. Actuellement il y a des garderies privées qui facturent Fr. 129.-- par jour. L'objectif de la FAJE et de la LAGE c'est de donner des places d'accueil à un coût abordable pour tous.

Mme Christine Meyer Favez aimerait savoir combien d'entreprises sont prêtes à adhérer à ce projet, est-ce qu'il y a déjà eu un sondage auprès des entreprises pour savoir lesquelles participeraient ?

Mme Pascale Manzini, Municipale répond qu'effectivement il y a déjà eu un contact avec le responsable du personnel de l'entreprise Nextrom et qui semble intéressé par la démarche. Bien entendu l'objectif est de contacter un maximum d'entreprises pour essayer d'avoir une participation à notre réseau.

M. Michel Miéville souhaiterait savoir si le prélèvement des 0,08 % auprès des employeurs est déjà effectif au plan cantonal ou sera-t-il appliqué ultérieurement ?

Mme Pascale Manzini, Municipale répond que c'est quelque chose qui va arriver au Grand Conseil prochainement pour savoir si ça doit être fait ou pas !

M. Samuel Karlen rétorque que nous savons ce que nous payons actuellement, nous connaissons les places, nous allons doubler le montant : Il se rappelle la polémique terrible au sujet des Fr.10'000.-- pour notre chère garderie existante. Alors combien est-ce qu'on va réellement toucher ? Combien de places auront nous en plus ? Est-ce que le doublement va doubler les places ? Il pense que l'on se trouve dans un très grand flou. On n'a pas de montants, on a que des suppositions et on est dans le vague. De plus on va se retrouver dans une association inter-communale et une fois de plus on aura plus de contrôle communal. C'est une commission qui va contrôler les comptes de cette association et nous n'aurons plus qu'à dire oui et amen et à payer. A terme, avec les augmentations de places prévues ce sont 2 à 3 points d'impôts qui vont gicler sans que la Commune et le Conseil communal n'aient un mot à dire. Il aimerait bien que l'on se prononce là-dessus.

Mme Pascale Manzini, Municipale dit qu'il s'agira d'une association qui comprendra des membres du Conseil, elle pense que c'est marqué au niveau des statuts. De plus, elle dit qu'il y aura un contrôle, une fiduciaire externe sera mandatée pour cela et le fonctionnement de ce réseau sera transparent par rapport aux dépenses des uns et des autres. Elle nous signale que depuis une année nous avons un système de financement dans l'accueil des Mamans de jour et vous avez pu voir comment se partagent les frais. Il y a tout un travail qui est fait pour que tout soit clair et transparent et elle nous dit que ce sera certainement le même travail qui sera effectué au point de vue financier. Effectivement, de dire que l'on double les places c'est vrai, la garderie Bout'choux accueille 49 enfants et à terme si les parents qui mettent leurs enfants à Bout'choux peuvent bénéficier de subsides c'est bien sûr que cela va occasionner une

multiplication des places c'est d'ailleurs ce qui fait le coût. Le coût est entièrement lié avec le nombre de places.

M. Georges Henri Chevallaz rappelle qu'avec le peu de places en garderie que propose Ecublens, il a dû, lorsqu'il est arrivé dans la commune s'adresser à la garderie espagnole. C'est donc l'État Espagnol qui l'a subventionné puisque son épouse est espagnole. Il pense qu'il faut évoluer, offrir des place à tout le monde. Il trouve qu'il y a maintenant une certaine discrimination dans le sens où la Commune peut offrir un certain nombre de places soit par les garderies ou les Mamans de jour et ce n'est nettement pas suffisant. Il encourage vivement le Conseil à appuyer ce préavis.

Mme Christine Meyer-Favez lit dans le préavis que la participation du Canton est de Fr. 7,8 mios. Pour 2008. Elle pose la question de savoir si cette participation va augmenter chaque année par rapport au nombre d'enfants qui va arriver. D'autre part, se pourrait-il que le Canton décide de diminuer cette participation au vu de l'économie dans laquelle nous entrons gentiment, que va-t-il se passer au niveau des finances de notre Commune. Même si elle est d'accord avec M. Chevallaz qu'il faut aider et avoir des garderies etc., un moment donné il faudra quand même se mettre à réfléchir par rapport au budget et elle aimerait savoir comment cela va se passer pour les finances de la Commune lorsque le Canton diminuera ses participations, que les entreprises refuseront de donner aussi une partie pour les garderies car ils auront d'autres choses à faire avec leurs frais généraux.

Mme Pascale Manzini, Municipale ne peut que répéter que dans le budget prévu, le Canton participe à hauteur de Fr. 17,5 mios. Bien évidemment si le Grand Conseil n'accepte pas cette dépense cela reviendra aux communes. Elle nous dit qu'alors le prix des places sera augmenté et on sortira de la FAJE :

M. José Birbaum se doit de compléter par une information qui manque dans le rapport de la Commission des finances. Il est prévu également pour 2010, 2011 et 2012 de passer respectivement à 80, 100 et 110 personnes ce qui pousserait le coût du subventionnement à la FAJE de notre Commune de Fr. 812'000.-- pour 2009 puis à Fr. 928'000.-- et à frs1'160'000.-- en 2011 et 1'276'000 en 2012. Donc il y a de la planification et de la perspective que la Commission des finances se devait de compléter. Il pose encore la question de savoir s'il sera possible si pour une raison où une autre nous décidions de limiter notre subventionnement par faute de moyens, sera-t-il possible de dire par exemple dans le budget 2010 par hypothèse ce n'est pas l'équivalent de 80 places et ce n'est pas Fr. 928'000.-- mais on va réduire nos ambitions dans ce domaine et proposer au vu des moyens dont nous disposons de diminuer. Est-ce que le Conseil communal garde un certain moyen d'action au travers du budget ?

Mme Pascale Manzini, Municipale répond qu'effectivement cela l'amène à montrer l'avantage de créer une association et de créer une structure légère. L'objectif était de communaliser les garderies qui rejoindraient ce réseau. A l'instar de Renens qui a pris toutes les garderies qui sont sur la Commune et qui elles sont communalisées. Ils ont communalisé et si un jour ils avaient des problèmes de budget et qu'ils ne peuvent plus payer ils devraient prendre des mesures. Elle pense que l'on peut se désengager de certains fonds sur les garderies et autres. Toutefois, elle nous rappelle qu'une garderie c'est des normes, tant d'enfants, tant de personnes et tant de m2. Donc si on enlève des personnes il y a moins d'enfants et si il y a moins d'enfants cela laisse des m2 de libres. Bien évidemment si nous n'avons plus d'argent, on ne va pas investir des sommes ou agrandir les garderies communales si le Conseil ne le veut pas ! Concernant l'année 2012, elle a voulu jouer la transparence et le montant de Fr. 1'276'000.-- correspond à la création du bâtiment socio-culturel dans lequel on aurait une garderie qui accueillerait un certain nombre d'enfants. Tout cela dans les normes et la meilleure rentabilité possible, ce qui n'est pas le cas actuellement avec la garderie Domino.

Mme Elisabeth Masson se dit d'accord d'avoir des places d'accueil mais pas à n'importe quels prix. Elle trouve que tous les chiffres présentés sont trop flous et qu'il faudrait peut-être étudier d'autres solutions. En Suisse-allemande il existe d'autres solutions qui fonctionnent bien et les gens ne se plaignent pas. A long terme, pour les impôts cela va représenter quelques points et nous devons être conscients de ce que nous allons voter. Elle propose de faire une autre étude.

Mme Nicole Roggo nous informe qu'une étude zurichoise a montré que pour chaque franc investi dans une garderie, 3 frs retournent à l'économie notamment par le biais des impôts. Il ne faut donc pas chercher des solutions à la petite semaine, un réseau nous est proposé et les Mamans de jour seront ainsi encadrées et pourront bénéficier d'une certaine sécurité, il y a des tarifs régressifs pour les Mamans de jour en fonction des salaires, elle trouve que c'est un bon système et de plus on augmente le nombre de places.

M. Pierre Kaelin, Syndic dit qu'on parle beaucoup de finances dans ce préavis. Il est bien clair qu'à terme la Municipalité devra trouver des revenus supplémentaires. Il tient tout de même à dire que la part du Canton de Fr. 17,5 mio. Il ne faut pas oublier que l'Etat a un principe, c'est la facture sociale. Donc sur les Fr. 17,5 mio qu'il va insérer dans sa facture sociale il rappelle que le Canton paie le 50 % et les Communes le 50 %. Donc de toute façon nous participons d'une manière ou d'une autre. Les coûts sont là, ils sont réels et de toute façon nous devons participer.

M. Amédée Genton pense que ce qui pose problème c'est qu'on ne se prononce pas ce soir sur les statuts qui étaient joints au préavis. Il aimerait préciser qu'il ne remet pas en cause la nécessité de développer l'accueil de l'enfance, par contre il nous rappelle les débats tendus dans ce Conseil au sujet de la Garderie Domino et où finalement nous avons obtenu des chiffres avant de décider du montant du déficit que nous allions accorder à Domino. Ce soir on est à nouveau dans le flou, on a mélangé l'alimentation de la fondation centrale FAJE avec ce que nous recevons réseau par réseau de communes et tout cela a été mélangé. Ce qu'il aimerait comprendre c'est comment on arrive à établir que le 40 % du coût du réseau qu'on nous propose, revient à la commune d'Ecublens à Fr. 812'000.-- Il aimerait que ceci soit expliqué.

Madame Pascale Manzini, Municipale répond qu'actuellement le déficit que nous payons pour Domino correspond au 40 % du coût de la place à Domino. C'est une moyenne que l'on retrouve partout. 60 % sont payés par les parents et 40 % sont payés par la Commune.

M. Georges-Henri Chevallaz veut nous dire que peut-être que la Commune se fait beaucoup de souci au sujet du contrôle des coûts mais nous rappelle qu'il s'agit de l'argent du contribuable et que ce n'est pas directement notre argent. Ayant fait partie des comités de garderie il rappelle qu'ils sont très rigoureux sur les coûts et qu'ils adaptaient les cotisations en fonction des subventions. Il est sûr que du moment qu'il y a des associations de parents dans ce projet ils vous être beaucoup plus rigoureux que nous pourrions le penser.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close. Il nous relit les conclusions du préavis 23/2008.

Au vote, **le Préavis est accepté**. Il y a 30 voix pour, 15 voix contre et 9 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 23/2008;
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à adhérer à l'Association du Réseau d'accueil de jour des enfants de Chavannes-près-Renens – Ecublens/VD – Saint-Sulpice,
2. de charger l'Association d'être l'interlocuteur de la FAJE (Fondation pour l'accueil de la petite enfance), et par conséquent de lui donner la charge de gestion du Réseau d'accueil de jour des enfants de Chavannes-près-Renens – Ecublens/VD – Saint-Sulpice,

3. d'autoriser la Municipalité à porter au budget 2009, cpte 710.3655.10, la somme de Fr. 812'000.-- (huit cent douze mille francs) comme participation au déficit du Réseau.

POINT 10 – Discussion du postulat du Conseiller de M. Michel Miéville.

M. le Président nous relit la demande de M. Miéville.

M. Pierre Kaelin, Syndic nous informe qu'en cas de prise en considération de ce postulat il souhaiterait que M. Miéville lui dise dans quelle mesure il serait d'accord qu'on lui transmette ces informations à fin 2009 après avoir fait un exercice et ceci pour pouvoir lui transmettre des informations précises, sinon ce ne sont que des estimations.

M. Michel Miéville répond que puisque la Municipalité est déjà très précise dans ses préavis, une estimation lui suffira pour cette année.

M. Christian Maeder, Municipal répond que si M. Miéville se satisfait d'estimations on pourra lui en donner, mais il aurait été plus judicieux d'attendre un exercice. Il reconnaît que par rapport au service qu'il a le plaisir de diriger et qui compte une vingtaine de personnes, il lui est difficile aujourd'hui, voire presque mission impossible de répondre aujourd'hui d'une façon honnête.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close. Le Conseil doit donc se prononcer sur le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

Au vote **le postulat n'est pas renvoyé à la Municipalité**. Il y a une large majorité de non, 3 voix pour et 7 abstentions.

POINT 11 – Divers et propositions individuelles.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Jean-Luc Roggo intervient au sujet de l'aménagement de la Route du Bois.

Son intervention figure en annexe no. 10 du présent PV.

M. Christian Maeder, Municipal répond que la raison est simple. Il s'agit d'attendre la pose du tapis définitif. Maintenant, s'il y a urgence en la matière il pourrait se faire un marquage provisoire de cette bande cyclable. En tous les cas la Municipalité n'y a pas renoncé.

M. Jean-Luc Roggo répond que la ligne blanche a été faite sur un tapis provisoire et en même temps on aurait pu faire la ligne jaune.

M. Christian Mader, Municipal répond qu'une suite favorable sera donnée à cette demande.

M. Michel Farine, Municipal souhaite répondre à l'intervention de M. Didier Lannaz lors du Conseil du 3 octobre dernier. Sa réponse figure en annexe no. 11 du présent PV :

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close.

L'ordre du jour étant épuisé, il remercie chacun de sa participation et nous rappelle la date du **prochain Conseil le vendredi 5 décembre à 19h.**

La séance est levée, il est 23h.

Ecublens, le 24 novembre 2008

Le Président

Le Secrétaire

Frédéric Hubleur

Michel Häusermann

Annexes : mentionnées